



COMMUNIQUÉ

Paris, le 15 avril 2026

PLAN D'URGENCE POUR LA FORÊT FRANÇAISE DE 2050

Les forêts jouent un rôle clé contre le changement climatique. En France, leur avenir à l'horizon 2050 est menacé. Elles subissent des crises sanitaires, les sécheresses et les incendies se multiplient. Indispensables pour adapter les forêts au changement climatique et assurer la récolte du bois, les travaux forestiers sont dans le même temps entravés. Face à l'urgence écologique, Fransylva demande des engagements clairs et concrets, notamment un moratoire sur les normes françaises et européennes et une baisse de la TVA pour les travaux forestiers, un fonds de soutien d'urgence ou encore, le rétablissement de l'équilibre forêt-gibier.

*

Sans intervention de l'Homme, l'avenir des forêts françaises en 2050 est compromis. Alors que la planète devrait connaître une augmentation des températures moyennes de 2,7°C d'ici 2050, les forêts sont la clé de la réponse écologique. Elles ont un rôle de pompe à carbone, de refuge de la biodiversité et de source de matériaux durables dont la transition écologique a besoin. Mais leur avenir serait compromis si le forestier était empêché d'agir. En France, malgré un doublement de sa surface en deux siècles (30% du territoire), la forêt est menacée par différentes crises sanitaires (dont le nématode du pin récemment), des sécheresses à répétition, des tempêtes ou des feux de forêt. Paradoxalement, elle est aussi sous-exploitée et 10% du déficit commercial français provient de l'importation des produits du bois (9 milliards d'euros), alors qu'elle constitue la base d'une filière comptant plus de 400 000 emplois souvent dans nos territoires ruraux et non délocalisables.

“La forêt a besoin d'une gestion active et durable pour assurer son renouvellement et son adaptation au changement climatique avec des essences plus résilientes ainsi que pour récolter le bois demandé par la société”, rappelle Antoine d'Amécourt, président de Fransylva.

75% de la forêt française est sous la responsabilité de 3,5 millions de particuliers propriétaires de parcelles, représentés Fransylva. Sur le terrain, la fédération constate une série d'obstacles qui découragent les forestiers dans leur travail. Pour répondre à l'urgence écologique et à un an de l'élection présidentielle, Fransylva propose une série de mesures concrètes à travers :

1. **Un moratoire sur les normes encadrant les travaux forestiers**
2. **Le respect de la propriété privée**
3. **Une fiscalité favorable à l'écologie de terrain**
4. **La priorité budgétaire donnée à la forêt**
5. **Le rétablissement l'équilibre forêt-gibier**



1. UN MORATOIRE SUR LES NORMES ENCADRANT LES TRAVAUX FORESTIERS

Les réglementations illisibles et les injonctions contradictoires pénalisent l'action des forestiers pour le renouvellement de la forêt (obligations de débroussaillage et demande de bois face aux interdictions de travaux forestiers, par exemple). La priorité doit être donnée à la concertation pour mobiliser les propriétaires forestiers. Fransylva demande :

- 1) La révision de l'article L-411-1 du Code de l'environnement** pour permettre les travaux courants de sylviculture, de mise en sécurité et de prévention des feux de forêt, ainsi :
 - **Les travaux forestiers effectués dans le cadre d'une gestion durable agréée par l'Etat, ne doivent plus faire l'objet de demande de dérogation ;**
 - **Une distinction doit être faite entre espèces menacées et espèces protégées, par une révision des transpositions des directives européennes Habitat et Oiseaux** (par exemple dans le cadre des discussions européennes sur l' " Omnibus environnement" ou le Règlement relatif à l'accélération des évaluations environnementales).

- 2) Le relèvement à 10 hectares (au lieu de 0,5), du seuil à partir duquel les DREAL peuvent imposer une étude d'impact environnemental pour le boisement de terres agricoles.**

- 3) Des engagements clairs pour une nouvelle politique forestière :**
 - **La fin de la surtransposition des textes européens et un travail en amont avec les organisations professionnelles pour toute nouvelle transposition** (RED III - Plan national Restauration de la nature) ;
 - A l'échelle locale, **la fin de l'immixtion des règles d'urbanisme dans la gestion sylvicole**, en respectant la primauté du Code forestier sur ce sujet (code mis en œuvre par les documents de gestion durable agréés par l'Etat) ;
 - **Un choc de bon sens pour la stratégie nationale forestière** par la valorisation de tous les types de sylviculture durable, la simplification et la stabilité des règles et des cahiers des charges (notamment pour le renouvellement forestier, le Label Bas Carbone) pour favoriser une production durable de bois de qualité sur le long terme.

2. LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

75% de la forêt française est sous la responsabilité de 3,5 millions de particuliers propriétaires de forêt. Assurer le respect de leur travail et de leur investissement personnel dans leur parcelle, est la condition de la gestion durable des forêts. Malgré sa consécration à l'article 17 de la DDHC, la propriété privée, gage d'engagement de long terme, n'est pas toujours respectée et sa privation ne fait parfois même pas l'objet de compensation. Fransylva demande :

- 1) La création d'un délit d'entrave aux activités sylvicoles**, pour lutter contre les dégradations volontaires, le harcèlement et les violences faites aux professionnels.



- 2) **L'obligation pour l'Etat et les collectivités de mener une étude d'impact économique, social et scientifique avant toute création ou extension d'aire protégée sur une parcelle privée ;**
- 3) **La mise en place d'une compensation financière pour les propriétaires visés par des plans nationaux de protection de la nature** (SNAP, PNA VBFS) qui interdisent aux particuliers propriétaires de parcelles la récolte et les travaux d'adaptation aux changements climatiques (perdant ainsi le revenu futur de la forêt qui aurait dû financer le renouvellement).

3. UNE FISCALITÉ FAVORABLE À L'ÉCOLOGIE DE TERRAIN

Les taxes sur la nature pénalisent l'écologie de terrain, en premier lieu celle menée par les forestiers dans leurs actions quotidiennes et dans le temps long. La fiscalité doit être adaptée à la réalité de la forêt et à l'urgence climatique. Fransylva demande :

- 1) **La baisse de la TVA à 5,5% pour les travaux forestiers**, (sur le modèle de la réduction appliquée aux travaux agricoles et de rénovation énergétique), au titre des actions prioritaires de soutien public à la transition écologique et à la souveraineté.
- 2) **L'engagement de préserver les dispositifs fiscaux** concernant la forêt, indispensables à son renouvellement et à son adaptation aux changements climatiques
- 3) **Le reclassement des 3,8 millions d'hectares de parcelles forestières** actuellement classées agricoles afin de mettre en conformité le cadastre avec la réalité du terrain.

4. LA PRIORITÉ BUDGÉTAIRE DONNÉE A LA FORÊT

La forêt de demain se prépare aujourd'hui et l'urgence climatique exige de sécuriser des fonds pour aider au renouvellement et soutenir les forestiers dans les crises de plus en plus aiguës. Fransylva demande :

- 1) **La pérennisation d'un budget annuel de 150 millions d'euros pour le renouvellement :** il est indispensable d'avoir de la visibilité, de la stabilité pour pouvoir adapter progressivement nos forêts au changement climatique tout en préparant les forêts de demain et les approvisionnements de nos industries forestières en bois d'oeuvre, bois d'industrie et bois énergie.
- 2) **La création d'un Fonds d'urgence :** en cas de graves crises sanitaires (nématode), de tempêtes, d'incendies, de sécheresse, qui frappent les forêts, l'action doit être rapide pour venir au secours de toutes les sylvicultures et toutes les essences touchées.
- 3) **La garantie des moyens humains et financiers au CNPF** afin que cet établissement public puisse accompagner techniquement au mieux la forêt privée qui représente 75% de la forêt française.



5. LE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

La surpopulation de gibier affecte lourdement le renouvellement forestier et la biodiversité dans de nombreux secteurs. Fransylva demande **l'engagement du gouvernement à rétablir l'équilibre forêt-gibier en renforçant le contrôle par l'Etat de l'action de ses services en département.**

“Face à l'urgence climatique, rester immobile serait la pire des réponses : la forêt de 2050 se prépare maintenant sur le terrain et par nos actions”, rappelle Anne Dunoyer. La vice-présidente de la fédération lance ainsi un appel mobilisateur à tous les propriétaires forestiers pour rejoindre la communauté Fransylva, : ***“en tant que premiers militants des forêts notre rôle est d'accompagner chacun vers une gestion durable. Nous serons donc aussi une force de proposition pour les prochaines échéances politiques”.***

Fransylva agit pour les forestiers privés en France et en Europe, aux côtés de ses partenaires de la filière forêt-bois. La fédération rassemble des femmes et des hommes engagés pour les générations futures en adaptant les forêts françaises au changement climatique.

Contact presse - Agence Artcher
pierre-philippe.frieh@artcher.fr 06 65 34 15 29
foulques.dargoeuves@artcher.fr 06 69 56 81 65